

De la BCP... de lecture

par Françoise Danset et Dominique Lahary

Bibliothèque départementale du Val-d'Oise

Un département jeune et peu rural

Créé en 1965 par découpage de l'ancienne Seine-et-Oise, le département du Val-d'Oise est situé dans la grande couronne parisienne, soumise depuis près d'un siècle à une urbanisation croissante. En 1901, son territoire comptait 165 000 habitants, ils étaient 1 049 716 au recensement de 1990.

La population rurale (c'est-à-dire résidant dans une commune de moins de 2 000 habitants) représente aujourd'hui moins de 5 % des valdoisiens. Elle est localisée dans la Plaine de France et dans le Vexin. On trouve deux zones à forte densité, l'une au sud (vallée de Montmorency et banlieue Nord de Paris) et l'autre à l'est (le Parisis). Bien que dernier en Île-de-France par sa population, le Val-d'Oise est d'ailleurs le département de la grande couronne où la densité est la plus forte (842 habitants/km², la moyenne nationale étant de 104).

Le Val-d'Oise vient en deuxième position de l'Île-de-France pour la jeunesse de sa population, avec plus de 30 % de moins de vingt ans. Le taux d'activité (58 %) est proche de la moyenne d'Île-de-France, et

70 % des emplois relèvent du tertiaire contre 0,5 % pour l'agriculture : si la population rurale est minoritaire dans le département, les agriculteurs sont eux-mêmes très minoritaires au sein de celle-ci.

La population étrangère, très inégalement répartie, est d'environ 11 %. Le nombre des étudiants augmente régulièrement depuis la création en 1991 de l'université de Cergy-Pontoise. Ils devraient être 16 000 à la rentrée de 1996.

Ce tableau montre clairement que le conseil général ne pouvait limiter ses missions en matière de lecture publique aux seuls 175 000 valdoisiens résidant dans les communes de moins de 10 000 habitants. Il ne pouvait se contenter d'un dispositif de desserte excluant les zones à forte densité de population, en particulier de population défavorisée. Il s'agissait donc d'évaluer les besoins des différents types de public et de mettre en place des dispositifs pour y répondre.

L'état des lieux de 1991

Réalisé à la demande du conseil général, un état des lieux établi grâce à un travail d'enquête par questionnaires et entre-

DES CHEMINS

au Service départemental et de documentation

tiens¹ fait apparaître la situation peu brillante de la lecture publique dans un département dont 85 % des habitants ne fréquentent pas les bibliothèques.

Les locaux sont insuffisants : seuls six établissements répondent aux normes de surfaces retenues par l'État pour l'aide à la construction (70 m² pour 1 000 habitants). Il manque environ 30 000 m², ce qui représente 40 % des surfaces existantes, pour que les villes de plus de 10 000 habitants soient dotées d'équipements conformes à ce seuil. Nombre de

bâtiments présentent des difficultés d'accès (étage sans ascenseur, pas de parking public) et ne permettent pas d'accueillir correctement les enfants.

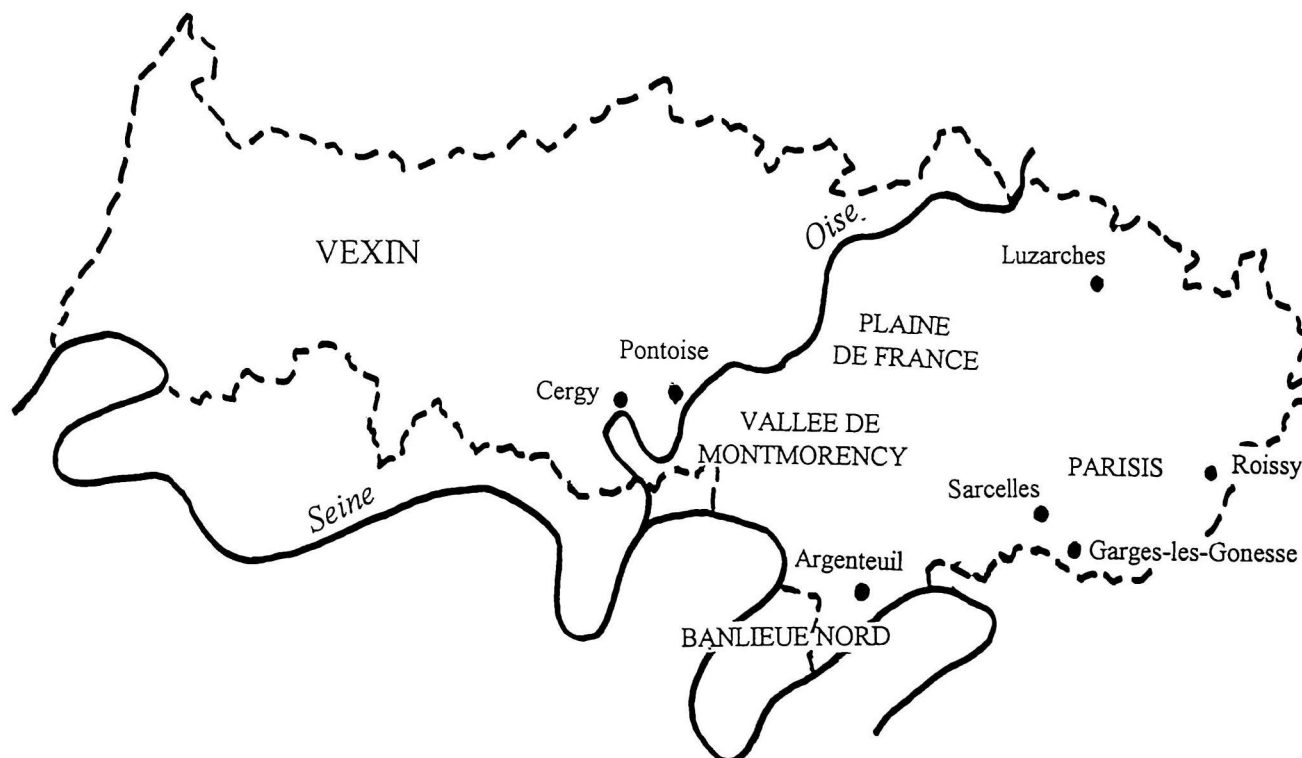
Les budgets sont faibles : 22 bibliothèques sont éligibles au concours particulier au titre du fonctionnement sur 40 recensées par la DLL, dont seulement 15 sur les 34 communes de plus de 10 000 habitants.

L'offre documentaire est peu diversifiée : il y a peu de collections audiovisuelles pour un département à la population particulièrement jeune. La répartition géographique est déséquilibrée : les villes de l'est du département (Sarcelles, Garges-les-Gonnesse, Goussainville) sont particu-

lièrement sous-équipées. Et la liste est longue des bibliothèques trop petites, inaccessibles, mal dotées, au personnel réduit. En outre le contraste est saisissant entre des villes de même importance où l'on prête tantôt 5 000 et tantôt 100 000 livres par an, où l'on touche 2 ou 25 % de la population, aucune ville du département ne dépassant ce dernier chiffre.

Pendant ce temps, la bibliothèque départementale est submergée par les dépôts scolaires, ses services effectuent de nombreux déplacements en direction de trop petits dépôts, ou de dépôts multiples dans une même commune, tandis que les publics spécifiques sont peu identifiés et peu desservis.

1. *Lire en Val-d'Oise.* / Françoise Danset.
- Conseil général du Val-d'Oise, 1992. Épuisé.



Cependant, en 1990, la bibliothèque départementale ouvre à Luzarches (3 500 habitants), dans l'est du département, une annexe qui, en sus de sa mission de desserte, accueille la population de la commune et des environs. Elle connaît aussitôt un très grand succès, confirmant l'idée que l'offre qualitative et quantitative en matière de lecture trouve aussitôt son public.

Mais l'étude réalisée en 1991 portait aussi sur d'autres lieux possibles de lecture et de diffusion. Dans les maisons de retraite, les équipements en matière de livre et de lecture sont presque inexistants. La demande y est faible en raison du très grand âge des pensionnaires mais aussi du manque de personnel d'animation susceptible de coordonner une activité de bibliothèque. Dans les structures d'accueil de la petite enfance, qui ont massivement répondu au questionnaire, de nombreuses tentatives ont été faites pour acheter des livres, mettre en place des coins lecture et des activités autour de la lecture, mais s'exprime une très forte demande d'information et de formation.

Enfin, l'enquête réalisée auprès des écoles pour tenter de repérer les BCD s'avère décevante, par son faible taux de réponse.

Dans les années suivantes, la bibliothèque départementale complétera l'étude effectuée en 1991 en réalisant ou pilotant plusieurs études :

– en 1993, elle réalise une enquête sur les CDI des lycées et des collèges destinée à orienter l'aide du conseil général dans ce domaine naturel de compétence départementale ;

– en 1994, la société SCP-Communication effectue une enquête sur la lecture étudiante, destinée à évaluer les besoins et les attentes, mais aussi la répartition des étudiants de Cergy-Pontoise dans les différents lieux de lecture : bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques, et l'usage qu'ils en font ;

– en 1995, les investigations de la bibliothèque départementale lui permettent de dresser la carte documentaire de Cergy-Pontoise qui recense 26 établissements dont 9 de lecture publique, tandis qu'une autre enquête en cours porte sur la répartition des acquisitions des bibliothèques publiques par type de fournisseurs.

Le Plan départemental de développement de la lecture de 1992

L'état des lieux réalisé en 1991 a permis au conseil général d'adopter en 1992 son *Plan départemental de développement de la lecture*. Il prévoit l'attribution d'aides directes et s'appuie sur la réorientation des missions de la bibliothèque départementale.

Les aides directes répondent aux objectifs suivants :

– développer la lecture publique par des subventions d'investissement appliquées à la construction, l'agrandissement, la modernisation des locaux, l'équipement en matériel et en mobilier, l'informatisation, l'introduction des nouvelles technologies, et par des subventions de fonctionnement permettant l'accroissement des fonds documentaires, l'organisation d'activités d'animation autour du livre et de la lecture ;

– de réaliser un effort de solidarité par la mise en place de dispositifs spécifiques à certaines catégories de publics : acquisition de livres large vision pour les personnes âgées, création de coins lecture pour les tout petits, aide aux associations d'insertion et de lutte contre l'illettrisme, aide aux services relevant de la Justice ;

– de participer à des actions de formation et d'information à l'intention des personnels de l'Éducation nationale, des différentes institutions de la Petite Enfance, des bibliothèques publiques ;

– de participer aux actions de recensement et de conservation du patrimoine écrit, dans un département dépourvu de bibliothèque municipale classée et de fonds anciens importants ;

– de mettre en place des animations littéraires de qualité, susceptibles de se déplacer géographiquement et de se décliner autour d'un thème choisi, pour différents publics et différentes structures.

Ces aides directes sont votées par le conseil général ou sa commission permanente, après instruction des dossiers par la bibliothèque départementale. Elles représentent une enveloppe annuelle de cinq à six millions de francs pour l'investissement et d'environ deux millions de francs pour le fonctionnement. Les dossiers de fonctionnement sont examinés

pour avis par un comité départemental de la lecture publique, composé d'élus des collectivités territoriales et de bibliothécaires.

Ce plan s'applique à toutes les bibliothèques du département, quel que soit son statut (municipal, associatif ou autre) et la population de la commune. Il n'exclut que les bibliothèques scolaires, qui bénéficient d'autres dispositifs, à l'exception des bibliothèques d'école ouvertes, dans quelques très petites communes, à l'ensemble de la population.

La réorientation des activités de la bibliothèque départementale

Les élus du département ayant défini les objectifs du *Plan départemental de développement de la lecture*, cela impliquait, bien entendu, de nouvelles prises de responsabilité de la part de la bibliothèque départementale et aussi une sorte de mise en conformité avec ce plan. Cette réorientation devait s'effectuer selon deux modes : le resserrement et le déploiement. Le premier concerne la desserte, le second les publics spécifiques, l'animation du milieu professionnel valdoisien, et le développement de réseaux documentaires informatiques.

Le resserrement de la desserte consistait pour l'essentiel à mettre de l'ordre dans une desserte scolaire foisonnante, selon le mot d'ordre : la BCD plutôt que la classe, la bibliothèque publique plutôt que la BCD. S'en tenant à une attitude incitative et non dirigiste, la bibliothèque départementale a enregistré dans ce domaine des résultats sensibles, grâce à la création de nouvelles BCD ou de nouvelles bibliothèques municipales ou associatives publiques. Mais, en 1994, elle desservait encore 140 écoles contre 80 bibliothèques publiques.

Il s'agissait aussi, autant que possible, de mettre fin à la desserte systématique et régulière d'établissements situés dans les villes de plus de 10 000 habitants. Cela a été réalisé pour la plupart des écoles se trouvant dans ce cas, mais la discothèque départementale, forte d'un fonds de plus

de 15 000 disques compacts, supplée encore à l'insuffisance des collections de documents sonores dans les bibliothèques publiques.

À l'inverse, toute idée de seuil démographique a été abolie en ce qui concerne les publics spécifiques. Des relations ont été établies avec la maison d'arrêt du Val-d'Oise, la desserte d'un certain nombre d'établissements particuliers a été confirmée et développée, des offres de service ont été effectuées aux résidences de personnes âgées, avec un succès fort maigre. Mais la réalisation la plus importante en matière de public spécifique a été la création au sein de la bibliothèque départementale d'un secteur *Petite Enfance*².

Animé par une professionnelle choisie pour sa compétence, ce service dispose d'un fonds propre de plus de 10 000 documents. Il a créé son propre réseau de desserte, de formation et d'animation composé de lieux spécialisés (crèches, haltes-garderies, écoles maternelles, PMI, etc.) essentiellement dans des villes de plus de 10 000 habitants, notamment des zones urbaines à population défavorisée. On sait que les plus criantes inégalités socioculturelles se trouvent là et que l'offre culturelle est la plus réduite.

Le plan lecture devait aussi permettre de prendre en compte ce besoin souvent exprimé au cours des différentes investigations préliminaires : créer et animer une communauté professionnelle permettant de dépasser les clivages administratifs, géographiques, ou de taille d'équipement. Faire se rencontrer, parce qu'ils exercent le même métier et qu'ils ont de semblables et aussi de diverses préoccupations, les documentalistes de l'enseignement secondaire, les différentes catégories de personnel des bibliothèques de lecture publique, les bénévoles des bibliothèques relais de la BDP, mais aussi d'autres professionnels comme les assistantes maternelles des crèches et des PMI, les animateurs d'établissements pénitentiaires, etc.

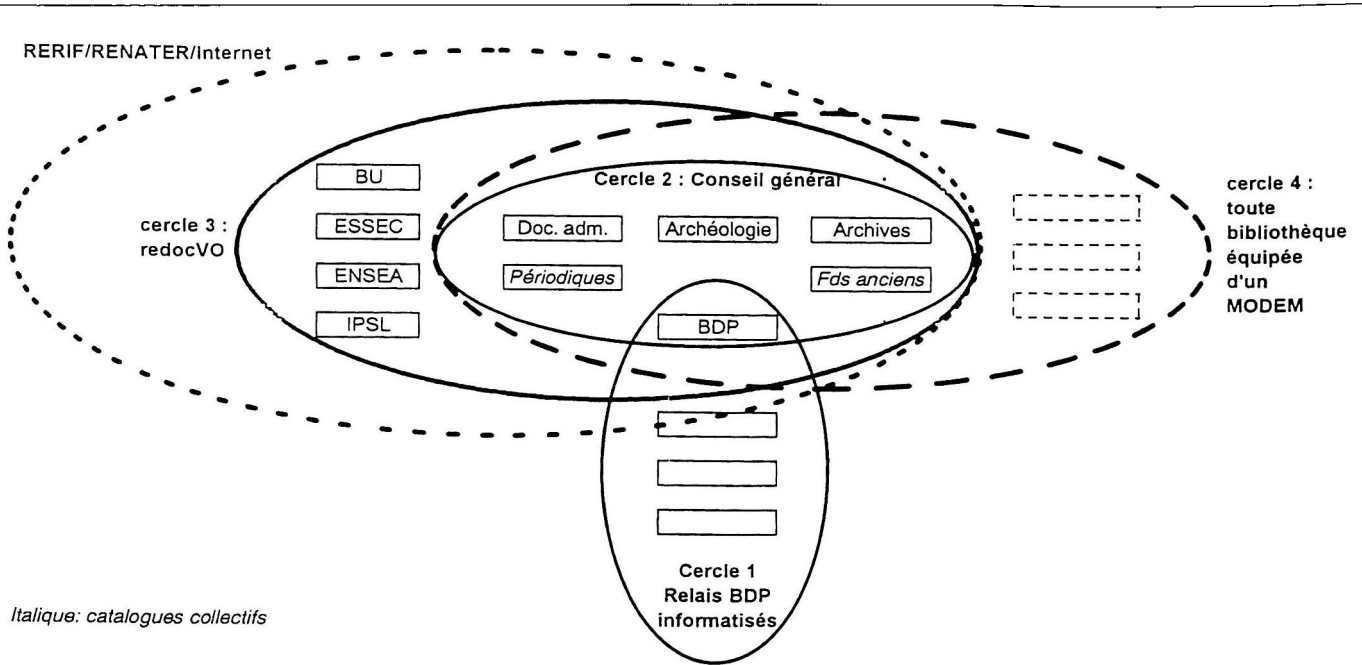
C'est ainsi qu'à côté du dispositif de formation technique mis en place pour les bénévoles et salariés gérant des équipe-

ments desservis par la BDP, furent mises en place les journées départementales de formation. Portant sur un sujet d'intérêt général (les nouveaux supports, l'évaluation, ...) ou sur les contenus culturels (le blues, les littératures africaines, le conte...), elles réunissent, deux ou trois fois par an, jusqu'à une centaine de personnes dans des bibliothèques suscep-

tibles de nous offrir des lieux d'accueil. Elles s'adressent à l'ensemble du milieu professionnel du département.

Enfin la BDP s'est aussi dotée d'un bulletin trimestriel, *Lire en Val-d'Oise*, bon outil d'information et de communication, largement diffusé dans toutes les catégories de bibliothèques et auprès des élus locaux.

2. Voir « Le service Petite Enfance de la Bibliothèque départementale du Val-d'Oise » / Annie Duquesne. – in : *Bulletin d'informations de l'ABF* n° 165, 4^e trimestre 1994.



Quatre cercles « dont le centre est partout et la circonférence nulle part ».

Les réseaux informatiques, de l'échange de disquettes à Internet

La bibliothèque départementale du Val-d'Oise s'est trouvée progressivement placée au cœur d'un ensemble de réseaux documentaires informatisés correspondant aux différents aspects de la politique documentaire du conseil général.

Le premier cercle va de soi : il s'agit des bibliothèques depositaires desservies par l'établissement. Il ne s'agit pas encore à proprement parler d'un réseau d'interconnexion mais de la construction progressive d'un ensemble de services informatisés échangeant des données. En 1992, seule une bibliothèque depositaire de la BDP était informatisée. En 1995, dès que dans une commune il est question de créer une bibliothèque publique, la question de l'informatisation est spontanément abordée comme préalable.

La BDP a donc dû très rapidement jouer le rôle de conseil en informatisation, avec une obsession : éviter la multiplication d'initiatives désordonnées ignorantes des formats d'échange. Après l'organisation en 1994 d'une journée de formation sur la démarche d'informatisation, puis d'un salon informatique ayant réuni six fournisseurs, une liste indicative de logiciels, un dossier d'information technique et commercial sur ceux-ci et un modèle de cahier des charges ont été élaborés et

sont tenus à jour. S'y ajoutent le conseil et l'assistance personnalisés chaque fois que le besoin en est exprimé.

Cette activité est utilement complétée par une aide incitative, puisqu'un amendement au *Plan de développement de la lecture* a porté en 1994 le taux de subvention des opérations d'informatisation, matériel et logiciel confondus, à 50 % pour les communes de moins de 10 000 habitants, à condition que le logiciel retenu puisse importer des notices au format UNIMARC selon la norme ISO 2709.

Le second cercle est propre au conseil général. Dès son installation en 1992, le logiciel MultiLIS a été retenu pour gérer un ensemble de collections documentaires départementales, l'une étant encyclopédique (celle de la BDP) et les autres spécialisées (centre de documentation administrative, service départemental d'archéologie, musée archéologique du Val-d'Oise, fonds de livres des Archives départementales, ainsi que quelques fonds de moindre importance). La structure proposée par MultiLIS a permis d'intégrer progressivement l'ensemble de ces catalogues dans une base bibliographique unique, mais avec une possibilité de recherche par fonds et de gestion séparée, en tant que de besoin, des autorités et des OPAC.

C'est la BDP qui a été chargée, sur le plan technique et bibliothéconomique, de piloter l'ensemble de l'opération, ce qui comporte notamment l'administration générale de la base et la formation des

personnels des divers services à l'établissement et à la gestion du catalogue.

Le troisième cercle est universitaire. Le conseil général du Val-d'Oise s'est toujours fortement engagé dans la constitution sur le territoire de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise d'un pôle universitaire rassemblant une université nouvelle et plusieurs autres établissements publics et privés. Il a souhaité aider non seulement à la réalisation ou l'aménagement de bâtiments (dont une future bibliothèque universitaire centrale) mais aussi à la constitution d'un réseau documentaire informatique élargissant l'offre documentaire.

La Bibliothèque départementale a donc reçu mission, en liaison avec la direction informatique du conseil général, de réunir les partenaires d'un tel réseau et d'étudier avec eux les conditions de sa mise en œuvre.

Cette initiative est venue à son heure. Après quelques tâtonnements et fausses pistes, l'hypothèse de la réunion des données dans un même catalogue collectif a été écartée. Il a tout simplement été décidé de ménager des accès réciproques aux catalogues de chacun des partenaires via Internet. Cela a été l'occasion pour le conseil général de demander son raccordement au RERIF, composante francilienne de RENATER.

À l'occasion de l'inauguration, le 19 octobre 1995, du pôle scientifique et technique Saint-Martin de l'université de Cergy-Pontoise, est né **redocVO**, réseau docu-

mentaire du Val-d'Oise. Il rassemble dans un premier temps le conseil général, avec ses différents fonds documentaires, la bibliothèque universitaire, l'ESSEC, l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications et le Centre polytechnique Saint-Louis, ce qui représente un ensemble de 320 000 documents.

Ce réseau comporte un volet informatique : les catalogues d'une partie des établissements (Conseil général, BU et ESSEC) sont dès le 19 octobre accessibles aux bibliothécaires et documentalistes des cinq institutions et des pages de présentation Web ont été réalisées, qui donnent notamment accès à une partie des catalogues.

Il comporte un aspect logistique : chaque établissement ayant précisé quels documents étaient accessibles à quels publics et selon quelles modalités (consultation sur place et/ou prêt entre bibliothèques), la bibliothèque universitaire a été chargée, avec l'aide du conseil général, d'organiser l'acheminement des documents demandés.

On voit que la démarche adoptée respecte les impératifs des différents partenaires, même si la dynamique du réseau est susceptible de les modifier : il s'agit d'unir sans uniformiser, de s'unir pour évoluer.

Et voilà comment désormais le fonds encyclopédique de la bibliothèque départementale est à la disposition des étudiants de quatre établissements de Cergy-Pontoise, et pourquoi le service de réservation mis en place pour les dépositaires s'étend à ce nouveau public.

Bilan et perspectives

Quatre ans après la définition de ses nouvelles orientations, la bibliothèque départementale du Val-d'Oise se trouve au milieu du gué. Certains dispositifs ont porté leurs fruits, d'autres non, tandis que de nouvelles tâches se présentent.

Le *Plan départemental de développement de la lecture* a-t-il changé le monde des bibliothèques dans le Val-d'Oise ? Par delà les chiffres (plus de 10 000 m² de bibliothèques subventionnés par le conseil général à hauteur de 25 %, plus de cinq millions de francs distribués pour l'acquisition de documents), il convient de s'interroger sur la façon dont les collectivités ont utilisé l'aide proposée. Les petites communes ont certainement bénéficié le plus significativement de ces aides, qui leur ont notamment permis de constituer des fonds

et de construire ou d'aménager des locaux. Du côté des communes de plus de 20 000 habitants, si deux d'entre elles ont été aidées dans la construction d'un bâtiment qu'elles auraient, probablement, de toute façon réalisé et si quelques autres ont régulièrement déposé des dossiers d'animation en quartier difficile, rien n'a malheureusement changé à la situation désastreuse des bibliothèques des villes de l'est du département. La bibliothèque départementale, en ce qui la concerne a mis au service de ces villes son service Petite Enfance, qui est largement utilisé, mais elle ne pourra combler tous les vides.

On lit aujourd'hui plus et mieux dans les zones rurales du département et dans les petites villes que dans les grandes agglomérations : à Frépillon (nord-est de Cergy, 2 218 habitants), il y a 4,5 livres par habitant, on enregistre 5,3 prêts par habitant et par an, et 30 % de la population est inscrite à la bibliothèque, tandis qu'à Garges-les-Gonesse (42 236 habitants) le fonds de la bibliothèque municipale ne représente que 1,1 livre par habitant, les prêts par habitant 0,9 et les inscrits 6,5 % de la population.

La mise en œuvre du *Plan de développement de la lecture* a en tout cas placé la BDP, chargée de l'instruction des dossiers, en relation directe avec les élus et professionnels au moment où ils préparent et mettent en œuvre leurs décisions, lui conférant un rôle d'interlocuteur privilégié de communes de toutes tailles.

Beaucoup reste encore à faire pour améliorer le réseau des bibliothèques relais en terme d'équipement, de fonds et de services. Sans doute serait-il raisonnable de fermer nombre de petits dépôts qui n'ont de bibliothèque que le nom. Sans doute peut-on s'étonner du grand retard, voire de l'inexistence de l'intercommunalité dans le domaine des bibliothèques publiques alors qu'elle fonctionne dans d'autres secteurs.

En matière d'offre documentaire, le choix a été fait de privilégier la diversité des titres, d'autant qu'un système de réservation indépendant du rythme trimestriel des tournées a été mis sur pied. La diversification des supports, entamée avec la discothèque, se poursuivra par l'acquisition d'un fonds de CD-Rom. C'est délibérément que l'impasse est faite sur la vidéo analogique, puisqu'il semble trop tard pour développer un fonds conséquent sur un support voué à disparaître d'ici

quelques années au profit du disque compact numérique.

Autre impasse, celle du Minitel comme moyen d'interrogation du catalogue par les bibliothèques desservies. Le catalogue de la bibliothèque est en revanche, depuis octobre 1996, interrogeable depuis un micro-ordinateur relié par modem au réseau téléphonique.

En matière de réseaux, la bibliothèque départementale aura à mener de front l'extension des trois cercles précédemment décrits et à en ajouter un quatrième.

Sur le plan de l'informatisation des bibliothèques desservies, les choses suivront leur cours sans que nul n'ait besoin de faire du prosélytisme. La difficulté présente, puisqu'une desserte scolaire subsiste, est d'obtenir que les concepteurs de logiciels de gestion de BCD intègrent les nécessités de la normalisation des échanges bibliographiques, ce qui est encore rarement le cas.

Si l'informatisation des principaux fonds de livres des services du conseil général devrait s'achever en 1996, le réseau documentaire inauguré avec trois établissements d'enseignement supérieur n'en est lui qu'à ses débuts. Il s'agira d'étendre le nombre de catalogues accessibles, mais aussi de mettre en place des outils permettant une interrogation plus facile, et au besoin simultanée, des différentes bases³. Les autres améliorations pourront concerner l'accessibilité d'une partie des catalogues à tout public, et la place des bibliothèques publiques autres que la BDP dans ce dispositif.

En tout état de cause, le conseil général met d'ores et déjà ses propres catalogues à la disposition de quiconque dispose d'un micro-ordinateur et d'un modem. Il devrait, en 1996, commencer à héberger sur sa base MultiLIS deux catalogues collectifs : celui des fonds anciens conservés dans le département et celui des périodiques disponibles dans un grand nombre de bibliothèques publiques, spécialisées et universitaires, du Val-d'Oise. Ces deux catalogues seront accessibles tant via Internet que par modem.

3. L'interrogation se fait actuellement par Telnet, c'est-à-dire en émulation de terminal, dans le langage propre au logiciel de chaque base interrogée une par une. L'implémentation prochaine de la norme Z39.50 sur le logiciel MultiLIS, qui équipe non seulement de conseil général mais aussi la bibliothèque universitaire et l'ESSEC, devrait à cet égard être précieuse.

La BDP, instrument d'une politique départementale pour la lecture et la documentation

Certains se sont demandé, lorsque les BCP ont été transférées aux départements, si leurs nouvelles autorités de tutelle assumeraient la pérennité de leur mission. On le voit, cette interrogation peut se formuler de façon positive : quelles missions supplémentaires allaient-elles être susceptibles de recevoir ?

Il appartenait au Val-d'Oise, moins concerné que d'autres départements par la problématique de la lecture publique rurale, de proposer ses solutions. Elles tiennent en cinq principes :

1 – le seuil démographique de 10 000 habitants est maintenu, mais pour une prestation principale : la fourniture gratuite, régulière et systématique de documents, et quelques prestations qui ne sont gratuites qu'en deçà de ce seuil, le prêt

d'expositions et la fourniture d'animations (spectacles, contes, ...);

2 – la BDP reçoit la mission interne de coordonner la gestion des fonds documentaires du conseil général ;

3 – les compétences obligatoires du conseil général ne le dispensent pas d'assumer des compétences facultatives. La BDP est l'instrument du conseil général pour la mise en œuvre de sa politique en matière de développement de la lecture et de la documentation, qu'il s'agisse de lecture publique ou de documentation universitaire ou spécialisée⁴. Son fonds est à la disposition de tous, au moins dans le cadre du prêt entre bibliothèques ;

4 – le rôle fédérateur du conseil général conduit à abolir des clivages (entre institutions différentes, entre bibliothèque et documentation). Cette abolition permet l'échange d'informations et de services,

4. Pour des raisons qui tiennent à l'organisation des services départementaux, seul l'enseignement secondaire est exclu de son champ de compétence.

elle n'oblige pas les institutions partenaires à uniformiser systématiquement leurs prestations ;

5 – le conseil général aide les communes et autres établissements sans se substituer à eux. Il soutient ceux qui agissent, et eux seuls. Il ne peut donc contribuer à la réduction des inégalités et des disparités que dans la mesure où une volonté locale se manifeste.

Empiètement sur les compétences de l'État, et notamment de la DRAC ? Dispersion des activités au risque d'oublier l'essentiel ? Non. Simplement la traduction du fait qu'un conseil général, politiquement et fiscalement, est mandaté par l'ensemble de la population d'un département. Aujourd'hui, la demande dans le domaine de la lecture et de l'information est forte, même si elle n'est pas très clairement exprimée. Nous ne pouvons oublier qu'il s'agit bien d'un droit pour chacun des 1 049 716 habitants de ce département, le droit à l'information et à la culture.

Le Minitel, les lecteurs et la bibliothèque

Entretien avec Nathalie Batiste, bibliothèque de Chateauneuf-sur-Cher

Le Postillon – Vous utilisez souvent le catalogue de la bibliothèque du Cher ?

M^{me} Batiste – Cela dépend. Parfois je ne m'en sers pas de la journée, parfois il y a deux ou trois demandes dans la matinée.

Le P. – Que demandent les lecteurs ?

M^{me} B. – Surtout des recherches par thème. Ensuite, des recherches sur les auteurs ou sur les titres.

Le P. – Par exemple ?

M^{me} B. – Une personne va passer un diplôme pour être prof de gym. Elle doit faire une thèse. Nous avons cherché par tous les mots proches de sa recherche : gymnastique, personnes âgées, etc. Par « stretching », on a trouvé un livre sur le stretching, mais pas sur le stretching proposé aux personnes âgées. On a cherché par les mots sujets et aussi par les mots du titre. Une dame cherchait sur les Tziganes. On a cherché par « tziganes », par « gitans », par les sujets et par les mots du titre. J'ai cherché la cote Dewey, et ensuite interrogé par la cote. Sur les Tziganes, il y a pas mal d'ouvrages. Nous avons fait une réservation, mais elle n'est

pas encore arrivée. Certains lecteurs demandent le dernier livre de tel ou tel auteur, ou bien un ancien ouvrage dont ils ne se rappellent plus le titre. On peut compléter les demandes. Une dame demandait *La femme discrète* de Bernard Lentéric, en fait c'était *La femme secrète*. Un petit garçon voulait un livre de Mac Cum, c'était Mac Cull : j'ai pu préparer une demande de réservation exacte et complète, en cherchant par le titre *Les mille pièces d'or* puisque l'auteur était erroné. Les gens sont derrière mon dos quand je cherche, je les fais participer. Ils regardent : *Ah, ben oui, il y a ça !*

Le P. – Les défauts ?

M^{me} B. – C'est un peu lent. On voudrait avoir plus de détails sur les livres.

Le P. – Vous avez regardé en dehors du catalogue ?

M^{me} B. – J'ai regardé les horaires de toutes les bibliothèques. J'ai regardé les informations sur le conseil général, les avis de concours...

Le P. – Votre conclusion ?

M^{me} B. – Une fois qu'on a commencé, on a du mal à s'en passer !

Le Postillon n° 24, mars 1995, p. 2.